



BANC OFFICIEL D'ÉPREUVE
DES ARMES ET MUNITIONS

CFA

Monsieur PIRLOT
DIRECTEUR DU BUREAU PERMANENT
de la C.I.P.
DEPT. WEAPON SYSTEMS &
BALLISTICS
ROYAL MILITARY ACADEMY
Avenue de la Renaissance, 30
B-1000 BRUXELLES
BELGIQUE

Saint-Etienne, le 27 Janvier 2009



Objet : Homologations délivrées.
PR/TC/

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons délivré l'homologation suivante :

NOM SOCIETE	ADRESSE	CALIBRE PRESENTE	DATE
MARY-ARM (lettre I sur les emballages)	24100 BERGERAC	12/89 sans plomb 12/76 sans plomb 12/70 sans plomb 20/70 sans plomb	27/01/2009
NOBEL	29500 PONT DE BUIS	40 x 46	27/01/2009

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Patrice Renaudot

Patrice RENAUDOT
Directeur du Banc d'Épreuve.

Société MARY-ARM
Claudre
24100 BERGERAC

St-Etienne, le 27 Janvier 2009

 **HOMOLOGATION DE TYPE** 
DES MUNITIONS
N° 53 (7)

Le Comité Technique du Banc d'Épreuve a décidé, suite à sa réunion, de vous accorder l'homologation pour vos lots de cartouches, calibre :

- ☞ 12/89 sans plomb
- ☞ 12/76 sans plomb
- ☞ 12/70 sans plomb
- ☞ 20/70 sans plomb

En conséquence, vous pourrez apposer sur les emballages élémentaires de vos munitions, le signe de contrôle du Banc d'Épreuve de St-Etienne.

Votre laboratoire n'étant pas, pour le moment, habilité à contrôler lui-même ces munitions, vous devez faire effectuer vos contrôles de fabrication sur 20 cartouches tous les ans ou pour toute nouvelle fabrication au Banc d'Épreuve de St-Etienne.

Ce signe est une marque de fabrique déposée, propriété du Banc d'Épreuve de St-Etienne, qui peut vous être retirée à tout moment, si l'on constate des anomalies sur vos lots de fabrication ou si vous omettez de respecter les règles établies pour les contrôles de fabrication.

Le Timbre officiel du Banc d'Épreuve :



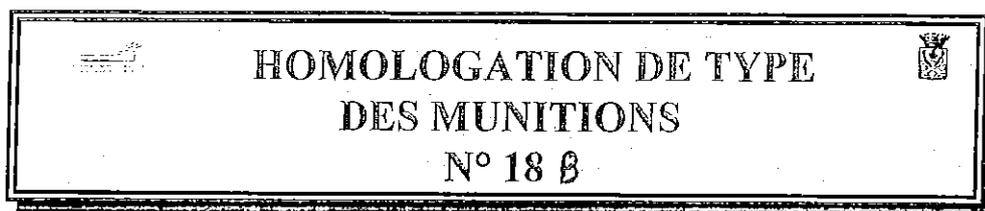
Le Directeur du Banc d'Épreuve :


P. RENAUDOT

Société NOBEL PONT DE BUIS
2 Rue de Squiriou

29590 PONT DE BUIS

St-Etienne, le 23/01/2009



Le Comité Technique du Banc d'Epreuve a décidé, suite à sa réunion, de vous accorder l'homologation pour vos lots de cartouches, calibre :

☞ 40 x 46.

En conséquence, vous pourrez apposer sur les emballages élémentaires de vos munitions, le signe de contrôle du Banc d'Epreuve de St-Etienne.

Vous devez faire effectuer vos contrôles de fabrication sur 20 cartouches, pour toute nouvelle fabrication au Banc d'Epreuve de St-Etienne.

Ce signe est une marque de fabrique déposée, propriété du Banc d'Epreuve de St-Etienne, qui peut vous être retirée à tout moment, si l'on constate des anomalies sur vos lots de fabrication ou si vous omettez de respecter les règles établies pour les contrôles de fabrication.

Le Timbre officiel du Banc d'Epreuve :



Le Directeur du Banc d'Epreuve :


P. RENAUDOT